

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 50-261-1918 plaçant M.André Roque, Commis principal du cadre local des P. T. T. dans la position H. C, pour servir à Addis-Abeba.

n° 50-261-1918

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
5 juillet 1918

Numéro JO  
n° 261 du 31/07/1918

Date du numéro  
31 juillet 1918

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 2 janvier 1911 réorganisant le service des postes et des télégraphes à la Cote Française des Somalis, modifié par ceux des 9 septembre 1902 et 10 mai 1913, 28 décembre 1916. Sur la proposition de M, le ministre de France en Ethiopie:

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — M, Roue, ANDRÉ, Commis principal de 3e classe du cadre local des postes et des télégraphes, est placé, à compter du 6 juillet 1918, dans la position H, C. pour servir à Addis-Abeba (Abyssinie).

#### Art. 2

La présente décision sera enregistrée et communiquée où besoin sera.

**GEFFRIAUD.**